

**INAUGURATION DE LA MARPA « LA VERCHERE »**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PONT-DE-VAUX**  
**LUNDI 16 JANVIER 2012**

Au nom de la Caisse centrale de Msa et de son Président Gérard Pelhate, de la MSA Ain-Rhône et de son président Olivier De SEYSSEL, au nom enfin de la Fédération nationale des Marpa que je préside, je suis très heureuse de participer, à vos côtés, à l'inauguration de la MARPA de la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Vaux, ainsi qu'à cette journée dont le fil conducteur est l'accompagnement du vieillissement.

Je tiens tout particulièrement à vous remercier Mme la Ministre pour l'intérêt et la sensibilité que vous manifestez pour le projet avant tout humaniste que nous portons dans le cadre du programme Marpa . Pour nous, ce projet réside dans le respect de la personne et de ses capacités à agir et à décider au quotidien, dans un espace où elle se sent chez elle et où elle est accompagnée par des professionnels compétents, ceux de la Marpa et ceux des nombreux services, notamment de santé de l'environnement local.

Nous le savons tous : si la dépendance est un enjeu important d'évolution de notre société, l'enjeu majeur sera tout autant de répondre aux multiples défis que posera le phénomène inédit et massif du grand âge sans incapacité. Les services à domicile sont en première ligne pour répondre à ces défis, mais un besoin croissant de structures intermédiaires entre le domicile et l'établissement sanitaire va s'affirmer.

Les Marpa participent à cette réponse intermédiaire, avec d'autres réponses de la même nature qui ont vocation à se développer.

Alors, nos Marpa ne sont pas figées, elles sont aussi des êtres vivants qui se doivent d'évoluer en fonction des besoins de leurs résidents.

Ainsi, si la majorité des établissements du réseau ont un GIR Moyen Pondéré inférieur ou autour de 300, un tiers environ présentent un GIR Moyen Pondéré supérieur à 450. Cette réalité n'est pas le fruit du hasard, mais bien la conjugaison de deux facteurs :

- Le premier résulte d'une politique de maintien à domicile forte qui a retardé l'âge d'entrée en établissement. Ainsi, aujourd'hui l'âge moyen d'entrée en MARPA est de 86 ans. Ces nouveaux entrants sont plus fragiles et donc plus sujets à la perte d'autonomie
- Le second facteur résulte des conséquences du concept MARPA, label MSA, qui propose, en dehors des situations de maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, d'accompagner la fin de vie dans des conditions similaires à celles du domicile. De ce fait, les personnes âgées entrées valides perdent peu à peu leur autonomie et demandent un accompagnement renforcé.

Cet accompagnement renforcé, les MARPA ont pris à cœur de le soutenir par une politique de professionnalisation et de formation de leur personnel, que ce soit les agents polyvalents ou les responsables de maison.

D'autre part, toujours ancrées dans une logique de substitut du domicile, les MARPA ont choisi de consolider les partenariats avec les intervenants médicaux, paramédicaux et sociaux du territoire par

la signature de conventions. De fait, si la composante « soins » s'accroît au sein de nos maisons, c'est grâce à cette collaboration étroite entre les différents acteurs locaux qui nous permet d'accompagner au mieux le vieillissement de nos résidents, et non par l'emploi direct de professionnels de soins - option que le concept MARPA a toujours refusé de prendre afin de conserver son caractère familial et ouvert sur son environnement.

S'ils ne sont pas nouveaux, ces partenariats ouvrent des perspectives riches en matière d'organisation de soins, mais aussi des expériences humaines fortes au profit de nos résidents qui émettent, en grande majorité, le souhait de finir leurs jours dans leur « chez eux », c'est-à-dire à la MARPA.

Si la perte d'autonomie est une réalité des MARPA et des Petites Unités de Vie, il ne faudrait pas confondre, comme je l'ai évoqué, vieillissement et dépendance. En effet, la force des MARPA est de proposer un hébergement sécurisé qui rompt l'isolement tout en préservant l'intimité grâce à un logement indépendant, sans dénaturer les solidarités familiales ou de voisinages.

Elle constitue une alternative originale entre un maintien à domicile devenu précaire ou trop pesant et une entrée prématurée en établissement médicalisé. Je veux encore souligner qu'un grand nombre de résidents séjourne plusieurs années au sein des MARPA sans incapacité. Mieux encore, les MARPA jouent un rôle essentiel dans le retardement de la perte d'autonomie, voire dans la récupération de certaines facultés grâce à son projet de vie participatif et stimulant.

La MARPA de la Communauté de Communes du canton de Pont-de-Vaux en est une belle illustration : ouverte en novembre 2011, elle accueille déjà plus de 20 résidents, preuve que sa création était attendue par la population âgée, malgré l'existence d'un hôpital local sur la commune. Loin d'être une concurrence, ces deux types d'offres constituent avant tout une formidable richesse pour un territoire rural et une opportunité de renforcer les liens entre les acteurs du champ médical, paramédical et social. Je sais, à ce titre, que la MARPA a déjà signé une convention de partenariat avec le Service de Soins Infirmiers A Domicile et l'Hôpital Local.

Cette réussite s'appuie aussi sur une démarche de développement social local, valeur et force d'action de la Mutualité Sociale Agricole qui associe l'ensemble des acteurs d'un territoire, collectivités locales, professions médicosociales, partenaires institutionnels et associatifs. C'est grâce à cette mobilisation locale que le réseau national compte déjà plus de 160 maisons ouvertes et une centaine de projets.

Aujourd'hui, je tiens tout particulièrement à saluer l'expérience réussie du département de l'Ain.

La démarche conjointe du Conseil Général de l'Ain et de la Mutualité Sociale Agricole Ain Rhône est, à mes yeux, exemplaire. Ainsi, à ce jour, la mise en œuvre d'un programme de création de 12 MARPA - dont 9 sont ouvertes - et de 5 Petites Unités de Vie, de même que la constitution d'un réseau destiné à fédérer ces maisons souligne la pertinence des MARPA, comme offre alternative et complémentaire dans les schémas régionaux et départementaux en faveur des personnes âgées. Je ne peux qu'exprimer un vœu, celui que cette démarche collective soit reproduite ailleurs dans un maximum de départements... et là nous avons réellement besoin de vous, Mme la Ministre.

Que la visite de ce matin vous permette de mesurer toute la force et les valeurs du projet MARPA, et les convictions que partagent tous les acteurs et partenaires qui veillent et agissent à sa réalisation pour le meilleur bien être de nos aînés. Je vous remercie de votre attention.